

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 27 septembre 2022

Délibération
n°189-2022
Point 4.11.9

Point 4.11.9 de l'ordre du jour

Règlement des Appels à projets thématiques : citoyenneté, D.D.R.S., V.S.S.H.

EXPOSE DES MOTIFS :

L'objectif de cet appel est de permettre aux associations et/ou groupes d'associations étudiantes de proposer et réaliser des projets novateurs et d'ampleur. Cette opportunité se place parallèlement au FSDIE1 et à l'IDEX2, et propose des thématiques précises relatives à une date phare dans lesquelles doivent s'inscrire les propositions. L'arbitrage des projets est fait par une commission mise en place par le Service de la vie universitaire, comportant notamment des membres du pôle D.D.R.S. et de la Mission Egalité, Parité, Diversité.

Cet appel vise à soutenir les projets retenus sur plusieurs aspects fondamentaux :

- Soutien financier ;
- Accompagnement en amont des porteurs de projet qui souhaitent candidater par la commission (méthodologie, montage de structures d'association) ;
- Accompagnement des lauréats pour la réalisation du projet par le SVU, la Mission D.D.R.S. et la M.E.P.D. ;
- Utilisation des moyens de communication de l'Université pour leur visibilité ;
- Mécénat de compétences (SVU, Mission D.D.R.S., M.E.P.D.) ;
- Reconnaissance de l'engagement étudiant pour la personne qui porte le projet (si validé par les instances).

Le 26 septembre 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé cette délibération, par 27 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le règlement des Appels à projets thématiques : citoyenneté, D.D.R.S., V.S.S.H.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

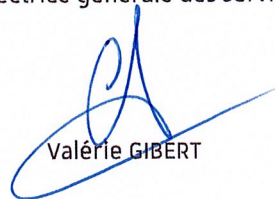
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 septembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Appels à projets thématiques : citoyenneté, D.D.R.S., V.S.S.H.

Pourquoi ?

L'objectif de cet appel est de permettre aux associations et/ou groupes d'associations étudiantes de proposer et réaliser des projets novateurs et d'ampleur. Cette opportunité se place parallèlement au FSDIE¹ et à l'IDEX², et propose des thématiques précises relatives à une date phare dans lesquelles doivent s'inscrire les propositions. L'arbitrage des projets est fait par une commission mise en place par le Service de la Vie Universitaire, comportant notamment des membres du pôle D.D.R.S. et de la M.E.P.D.

Comment ?

Cet appel vise à soutenir les projets retenus sur plusieurs aspects fondamentaux :

- Soutien financier ;
- Accompagnement en amont des porteurs de projet qui souhaitent candidater par la commission (méthodologie, montage de structures d'association) ;
- Accompagnement des lauréats pour la réalisation du projet par le SVU, la Mission D.D.R.S. et la M.E.P.D. ;
- Utilisation des moyens de communication de l'Université pour leur visibilité ;
- Mécénat de compétences (SVU, Mission D.D.R.S., M.E.P.D.) ;
- Reconnaissance de l'engagement étudiant pour la personne qui porte le projet (si validé par les instances).

Procédure

- La commission mise en place définit comment les thématiques de développement durable et de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes s'articulent au cours de l'année :

¹ Fond de Solidarité aux Initiatives Étudiantes

² Initiative d'Excellence

journée du 25 novembre pour les VSSH, semaine de réduction des déchets (20-28 nov) pour l'écologie, etc... ;

- Une fois les périodes définies, un appel est lancé par période avec les modalités, les dates de participation, et la fenêtre dans laquelle le projet doit être réalisé ;
- La commission récupère les dossiers jusqu'à la date limite de dépôt et statue sur l'éligibilité des dossiers ;
- Les projets validés sont soumis au vote électronique de l'ensemble des étudiants de l'Unistra ;
- Une fois les résultats annoncés, le SVU et la commission accompagnent les deux projets les plus populaires.

Éligibilité :

- Le projet doit être porté par au moins une association étudiante chartée « Association Étudiante du site Alsace » ;
- Le projet doit permettre l'amélioration de la vie des campus et de la qualité de vie des étudiants ;
- Le projet doit être novateur et ne doit pas être en cours de réalisation sur l'un des campus de l'Unistra ;
- Le projet doit être d'envergure ;
- Le projet ne doit pas être déjà subventionné par le FSDIE ou l'IDEX ;
- Le projet ne doit pas donner lieu à une activité commerciale.

Aspects mélioratifs

Seront soutenus en priorité les projets vérifiant un ou des points parmi cette liste :

- Travail en partenariat avec une composante, un laboratoire, un service ou une structure partenaire de l'Unistra ;
- Co-portage du projet par plusieurs associations étudiantes ;
- Articulation novatrice de la sensibilisation aux sujets des thématiques.

Financement

Les deux projets sélectionnés seront financés jusqu'à 100%, à hauteur de 10 000€ chacun. Ces ressources doivent permettre de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement des projets, et sont validées en amont par la commission. Dans l'hypothèse où des projets novateurs mais de trop faible envergure seraient proposés, la commission pourra servir d'intermédiaire entre les lauréats et les autres porteurs, afin de leur permettre de s'investir dans le projet validé, et éventuellement implémenter leurs idées dans la mesure du possible. De plus, s'il n'y a qu'un seul projet validé proposé pour une thématique,

la commission se réserve le droit, si cela fait sens, de le financer à hauteur de 20 000€. Finalement, si les projets lauréats ne couvrent pas les 20 000€ alloués à cette thématique, il est possible pour la commission de financer un 3^{ème} projet plus petit, ou de réattribuer ces fonds pour la seconde thématique de l'année.

Candidatures

Un projet est considéré valable si :

- Il est déposé strictement avant la date limite indiquée dans l'appel thématique ;
- L'association porteuse est chartée « Association Étudiante du site Alsace » lors **du dépôt de la candidature** ;
- La candidature se fait à travers la fiche projet dédiée, contient un budget prévisionnel et les documents nécessaires à la bonne appréciation du projet par la commission.

Toutes les questions relatives à l'appel seront adressées au chargé de mission citoyenneté en poste (antoine.delime@etu.unistra.fr).

Engagement des lauréats

- Informer mensuellement le SVU de l'avancement du projet et de tout changement impactant sa nature ou son budget ;
- Faire valider par le service de communication de l'université leurs supports de communication, produits, retours de presse, supports multimédias, etc... ;
- Fournir un bilan moral et un bilan financier au chargé de mission citoyenneté (ainsi que les pièces comptables pertinentes) dans les trois mois suivant l'événement.

Remboursement

Un remboursement du montant **total** alloué aux lauréats sera demandé dans l'hypothèse où :

- Le projet n'a pas été réalisé ;
- Les pièces comptables et/ou les bilans n'ont pas été fournis dans les délais ;
- Le projet ne respecte pas une des conditions ou critères cités dans ce document ou dans l'appel en lui-même.